

## Certificat de conformité du Contrôle de la Production en Usine EN 1090-1 : février 2012

Délivré conformément au Règlement Produits de Construction – 305/2011 du Parlement européen et du conseil du 9 mars 2011. Il a été établi que le produit de construction :

### Kits de construction à ossature en acier

Mis sur le marché par : **JIPE REUNION**  
6 Rue Gustave Eiffel – Zac Ravine à Marquet  
F- 97419 LA POSSESSION

Et fabriqué dans l'usine : **F-97419 LA POSSESSION**

est soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit ainsi qu'au contrôle de la production en usine ; l'organisme notifié CTICM a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances des **kits de construction à ossature en acier** mis sur le marché en tant que produits de construction, décrites dans l'annexe ZA de la norme de référence **EN 1090-1 : février 2012** pour le système 2+, sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites dans cette norme.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le **18 juillet 2018** et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative.

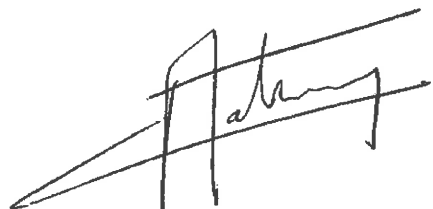
Référence de la gamme : la description de la gamme est donnée en annexe du présent certificat.

Ce certificat permet au fabricant ou à son mandataire établi dans l'EEE d'apposer le marquage :

Numéro du certificat  
**1166 – CPR – 0241**

Émission du présent certificat, Saint Aubin, le **18 juillet 2018**

**CE**  
**1166**



Directeur Certification  
Christophe MATHIEU

La présente annexe accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

**1166 – CPR – 0241**

Délivré à :

JIPE REUNION  
6 Rue Gustave Eiffel – Zac Ravine à Marquet  
F- 97419 LA POSSESSION

Elle définit les **champs couverts** par ce certificat :

- Classe d'exécution jusqu'à EXC2 selon la norme NF EN 1090-2 +A1 : octobre 2011
- Les performances des produits sont déclarées uniquement selon l'Exigence Fondamentale : Résistance mécanique et stabilité définie dans l'Annexe I du Règlement n°UE 305/2011
- Structure en acier pour les unités de construction préfabriquées gamme modulaire JIPECO
- Les assemblages sont soudés
- Matériaux de base : nuance d'acier est S235 selon les normes NF EN 10025-2, NF EN 10025-3, NF EN 10025-4, NF EN 10025-5, NF EN 10025-6, NF EN 10210-1, NF EN 10219-1, et HX260LAD, S250GD, S230GD selon l'EN 10346, avec une protection peut être du Z275 selon la norme EN 10346, et une peinture selon la norme EN ISO 12944-1
- Exigences de qualité en soudage par fusion des matériaux métalliques conforme à l'EN ISO 3834-3
- Coordinateur externe en soudage : Monsieur Florent MINAUDO, Gérant de CND REUNION
- Le traitement de protection anticorrosion peut être réalisé suivant la norme :
  - NF EN 12944 par système de peinture
  - NF EN 10346 par galvanisation en continu

**CE**  
**1166**

Visa :

